

Covid-19: Confinement à Chypre à partir de 18 heures, mardi 24 mars jusqu'au 13 avril 2020

Le président de la République de Chypre, M. Nicos Anastasiades, a annoncé lundi 23 mars des nouvelles mesures plus strictes dans le but de lutter efficacement contre la transmission du coronavirus (Covid-19) à Chypre.

Les mesures supplémentaires ont été décidées à la suite des conseils scientifique offert au gouvernement. Le président a souligné que si les mesures ne sont pas pleinement respectées, les conséquences seront dangereux pour tous à Chypre.

"Une dispersion incontrôlée des cas entraînera l'effondrement du système de santé, qui, bien que bien structuré, ne sera pas en mesure de répondre aux demandes croissantes", a-t-il déclaré en citant les exemples tragiques de l'Italie ou de l'Espagne, où les médecins sont obligé de choisir qui vivra et qui mourra.

Les mesures, qui entreront en vigueur le mardi 24 mars à 18 heures jusqu'au 13 avril 2020, sont les suivantes:

1. Interdiction de mouvement inutile de 18h00 du 24 mars 2020 au 13 avril 2020, sauf:
 - i. Transfert vers/et depuis le lieu de travail.
 - ii. Transfert aux fins de fournitures de première nécessité d'entreprises ou de magasins dont l'opération est autorisée si leur livraison n'est pas possible.
 - iii. Visite chez le médecin ou la pharmacie.
 - iv. Visite à une banque si les transactions électroniques ne sont pas possibles.
 - v. Mouvement dans le but d'aider des concitoyens qui ne peuvent pas prendre soin d'eux-mêmes ou de groupes de personnes qui doivent être protégés, ou qui sont en isolement et / ou dans des locaux d'isolement obligatoire (quarantaine).
 - vi. Des parents au premier et au deuxième degré se rendant à des cérémonies, telles que des funérailles, des mariages et des baptêmes, ne dépassant pas dix personnes.
 - vii. Mouvement pour l'exercice physique ou pour les besoins d'un animal de compagnie à condition qu'ils ne soient pas plus de deux personnes et qu'ils restent limités dans les zones voisin à leur résidence.

En toutes circonstances, toute personne se déplaçant doit être munie d'une pièce d'identité et d'une preuve supplémentaire quant à l'objet de son déplacement.

De plus amples détails et le mode de contrôle seront annoncés bientôt.

2. En outre, à partir de 18 heures du 24 mars 2020 au 13 avril 2020, les lieux suivants seront également fermés:

- i. Parcs.
- ii. Cours de récréation.
- iii. Espaces sportifs en plein air.
- iv. Zones de rassemblement public: les places, les barrages, les sites d'excursion, les plages/marinas.

3. Tous les détaillants doivent suspendre leurs activités, à l'exception des entreprises qui seront incluses dans un décret pertinent qui sera publié par le Ministre de la Santé bientôt.
4. Les marchés ouverts, les bazars et les ventes itinérantes sont interdits.
5. Les travaux sur les chantiers de construction doivent être arrêtés, à l'exception des travaux de construction liés à des projets d'utilité publique et soumis à l'autorisation correspondante du ministre des transports, des communications et des travaux.
6. Il est interdit de fréquenter des lieux de culte, tels que les églises, les mosquées et d'autres lieux de prière.
7. Interdiction des coutumes [chrétienne orthodoxe de Pâques] d'allumer un feu de joie [...]

Le président a averti que tous ceux qui violeraient les instructions susmentionnées ou violeraient les décrets d'état publiés à ce jour seront poursuivis. En plus de toute autre responsabilité pénale des contrevenants, une pénalité de 150 EUR sera infligée.

En outre, afin de soutenir l'effort de prévention et de renforcement du système de santé, les décisions suivantes ont été décidées:

1. Les tests moléculaires pour la détection des coronavirus sont étendus dans les laboratoires cliniques, biomédicaux ou universitaires. Les détails seront fournis dans une annonce du ministère de la Santé.
2. Il a été décidé de faire appel à des diplômés des facultés de médecine de quatrième ou sixième année des universités chypriotes ainsi qu'aux diplômés des écoles d'infirmières, dans le cadre de leur formation pratique.
3. Vers une prévention et un traitement plus efficaces, le nombre de cliniques de santé publique dans toutes les villes seront augmenté.

Dans ses remarques finales, le Président a conseillé à tous de rester chez eux, dans leurs abris, dans un effort collectif pour surmonter ces moments difficiles.

#BeSafe #BeSmart #BeKind

#FaitesAttention #SoyezIntelligent #SoyezGentil